



Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Énergie
Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation
Avis d'Appel d'Offres N° 04-2026
Acquisition d'équipements informatiques
Via la plateforme TUNEPS (selon les procédures simplifiées)

L'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII) se propose de lancer **un appel d'offres pour l'acquisition d'équipements informatiques** répartis en **cinq (05) lots** comme suit :

N° du lot	Désignation
01	<ul style="list-style-type: none">▪ Imprimantes laser▪ Imprimantes à jet d'encre couleur (A4)
02	<ul style="list-style-type: none">▪ Micro-ordinateurs (Unité centrale + écran)▪ Ordinateurs portables
03	<ul style="list-style-type: none">▪ Scanners avec chargeur (A4)
04	<ul style="list-style-type: none">▪ Vidéoprojecteurs
05	<ul style="list-style-type: none">▪ Disques durs pour baie de stockage

Les soumissionnaires intéressés doivent envoyer leurs offres administratives, techniques et financières obligatoirement via la plateforme TUNEPS sur le site **www.tuneps.tn**, et ce au plus tard le **Vendredi 07 Août 2026 à 10h00**.

Toutes les pièces demandées doivent être présentées conformément aux prescriptions du cahier des charges.

Toutes les pièces, y compris le document du Registre National des Entreprises (RNE), doivent être scannées et envoyées via la plateforme TUNEPS, **à l'exception de la caution provisoire**.

Dans le cas où la taille des fichiers relatifs aux offres dépasse celle prévue par la plateforme, une partie de l'offre peut être envoyée matériellement par voie postale, par rapide poste ou déposée directement au Bureau d'Ordre Central (BOC) contre décharge, **au 63 rue de Syrie, 1002 Tunis Belvédère**, le cachet du BOC faisant foi, et ce au plus tard le **Vendredi 07 Août 2026 à 10h00**.

Toutefois, les documents financiers ainsi que les éléments utilisés pour l'évaluation technique et financière doivent obligatoirement être envoyés via la plateforme **TUNEPS**. L'offre électronique doit explicitement mentionner les documents envoyés physiquement, sans que ceux-ci ne contredisent les éléments inclus dans l'offre électronique.

La caution provisoire doit obligatoirement être placée dans une enveloppe fermée et scellée portant la mention « **AO N° 04-2026 relatif à l'acquisition d'équipements informatiques** ». Elle doit être envoyée par voie postale, par rapide poste ou déposée directement au Bureau d'Ordre Central (BOC) contre décharge, le cachet du BOC faisant foi, et ce au plus tard le **Vendredi 07 Août 2026 à 10h00**.

Les soumissionnaires, du seul fait de la présentation de leurs soumissions, se trouvent engagés par leurs offres pour une période de **90 jours** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

L'ouverture publique des offres reçues via la plateforme TUNEPS et des éléments transmis physiquement se tiendra le **Vendredi 07 Août 2026 à 11h00** au siège de l'APII, salle de réunion du 1er étage

Les représentants des soumissionnaires souhaitant assister à la séance d'ouverture doivent être munis de **leurs cartes d'identité nationale (CIN) et d'une procuration dûment signée**.